



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2020-217

PUBLIÉ LE 28 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

DDTM

40-2020-12-24-004 - Arrêté n°2020-1825 Subdélégation signature de madame
CHEVASSUS pour les actes d'administration générale (8 pages)

Page 3

DDTM

40-2020-12-24-004

Arrêté n°2020-1825 Subdélégation signature de madame
CHEVASSUS pour les actes d'administration générale

Arrêté n° DDTM/SG/ARJ/2020 - 1825

**Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Nadine CHEVASSUS,
directrice départementale de la direction départementale des territoires et de la
mer à certains de ses agents pour les actes d'administration générale**

**La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;
- VU** le code de la route ;
- VU** le code du patrimoine ;
- VU** le code de l'expropriation ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code forestier ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le code de justice administrative ;
- VU** le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;
- VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, et notamment l'article 34 ;
- VU** la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, modifiée ;

VU la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier , modifiée;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifiée ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, modifiée ;

VU la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens, modifiée ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, modifiée ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, modifiée ;

VU l'ordonnance n° 2017-80 du 27 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, modifiée ;

VU le décret n° 87-782 du 23 septembre 1987 modifiant certaines dispositions du code des tribunaux administratifs (déconcentration du contentieux administratif) ;

VU le décret n° 87-1011 du 11 décembre 1987 modifiant l'article 33 du Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation Intérieure ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

VU le décret n° 97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministère de l'agriculture, services déconcentrés ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment les articles 43 et 44 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, modifié ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous autorité, modifié ;

VU le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU les décrets n° 2017-81 et 82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

VU le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes, modifié ;

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaire exerçant leur fonction dans les DDI, notamment l'article 1er modifié le 01 juillet 2013 ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 18 novembre 2020, portant nomination de Madame Nadine CHEVASSUS, dans ses fonctions de directrice départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes à compter du 22 décembre 2020 ;

VU l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 10 août 2020 portant nomination de Monsieur Laurent LHERBETTE dans ses fonctions de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Landes à compter du 18 août 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/SG/2017-109 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du département des LANDES en date de 18 octobre 2017 et publié au RAA en date du 23 octobre 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 98-2020-CMEEFP en date du 22 décembre 2020 donnant délégation de signature à Madame Nadine CHEVASSUS.

SUR PROPOSITION de la directrice départementale des territoires et de la mer,

ARRÊTE :

Article 1 – En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine CHEVASSUS, subdélégation de signature est donnée Monsieur Laurent LHERBETTE, directeur adjoint pour toutes les attributions fixées par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 98-2020-CMEEFP en date du 22 décembre 2020

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent LHERBETTE, subdélégation de signature est donnée aux chefs de services et aux agents désignés, chacun pour les décisions limitativement énumérées conformément au tableau ci-dessous, en application de leurs attributions, fixées par l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 98-2020-CMEEFP en date du 22 décembre 2020.

NOMS	DOMAINES
Secrétariat Général (SG)	I – Administration générale
- Mme Sylvie ARTAUD	- § A, B, C, D et E
- Mme Flavie GRONDIN	- § A, B, C
- M. Didier TOURNAILLE	- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité
- M. Jérôme LAURIETTE	III – Application du Droit des Sols
- Mme Sylvie ARTAUD	- § 3
- Mme Sylvie ARTAUD	VIII – Environnement – Forêt – Paysages – Publicité
- Mme Sylvie ARTAUD	- § 2-11
Service Nature et Forêt (SNF)	X– Pêche, Police des Eaux, Eaux et Milieux Aquatiques
- M. Bernard GUILLEMOTONIA	- § 2
- M. Michel LANS	I – Administration générale
- Mme Magali BERTRAND	- congés annuels et autorisations d'absence des agents du SNF
- Mme Catherine SPEISER	- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité
- M. Pascal MULLER	II – Agriculture, Développement rural
- Mme Catherine DOS-SANTOS-KRIER	- § 6
- Mme Christelle VETILLARD	VIII – Environnement, Forêt, Paysages, Publicité
- M. Bernard GUILLEMOTONIA	- en totalité
- M. Michel LANS	Attestation ISF conformément à l'article 793 du code général des impôts et l'instruction technique DGPAAT/SDFB/2015-402 du 22 avril 2015 (BO Agr. N°18, 30 avril 2015)
- Mme Magali BERTRAND	
- Mme Catherine SPEISER	
- M. Bernard GUILLEMOTONIA	
- M. Michel LANS	
- Mme Magali BERTRAND	
- M. Bernard GUILLEMOTONIA	
- M. Michel LANS	
- Mme Magali BERTRAND	

- Mme Julie LACANAL
- M. Philippe LE-BOURNOT
- M. Gilles DROUET
- Mme Nathalie DI LIDDO

III – Application du droit des sols

- § 1, 2, 4 et 5

- § 1, 2 et 4

VI – Prévention des risques

- en totalité

- Mme Julie LACANAL
- M. Gilles DROUET
- M. Philippe LE-BOURNOT

Service Construction et Habitat (SCH)

- Mme Sophie BARBET
- Mme Nathalie DUFAU
- Mme Isabelle PLAGNES
- M. Clément MATRAY-GAZON
- Mme Corinne LOUBERE

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents du SCH

- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité

IV - Accessibilité

- en totalité

- Mme Sophie BARBET
- Mme Nathalie DUFAU

V – Constructions et contrôles des règles de construction

- § 2

- Mme Sophie BARBET
- Mme Nathalie DUFAU

- § 3 et 4

- Mme Sophie BARBET
- Mme Nathalie DUFAU
- Mme Isabelle PLAGNES

IX– Habitat

- en totalité

- en totalité

- § 1

- § 7

- Mme Sophie BARBET
- Mme Nathalie DUFAU
- M. Clément MATRAY-GAZON
- Mme Corinne LOUBERE

Mission Connaissance et Prospectives des Territoires (MCPT)

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents de son unité

- M. Philippe BODERE

Délégations Territoriales (DT)

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence des agents de leur unité

- M. Jean-François MOZAS
- M. Olivier LAURIN

Service de la Police de l'Eau et des Milieux
Aquatiques (SPEMA)

- M. François LEVISTE
- M. Didier LARTIGUE
- Mme Agnès DANNEQUIN
- M. Daniel DUFFOUR
- M. Philippe CLEMENT
- M. Philippe LASSALE
- Mme Gabrielle MOUNEYRES

- M. François LEVISTE
- M. Didier LARTIGUE
- M. Philippe CLEMENT

- M. François LEVISTE
- M. Didier LARTIGUE

- M. François LEVISTE
- M. Didier LARTIGUE
- M. Philippe CLEMENT

Service Économie Agricole (SEA)

- M. André BARBARA
- Mme Florence VONESCH-CLAVELIN
- Mme Nathalie DUFAU
- Mme Florence VONESCH-CLAVELIN
- Mme Alexa LASSALLE

- M. André BARBARA
- Mme Florence VONESCH-CLAVELIN
- Mme Nathalie DUFAU
- Mme Alexa LASSALLE

Service Aménagement et Risques (SAR)

- Mme Julie LACANAL
- M. Philippe LE-BOURNOT
- M. Gilles DROUET

- Mme Véronique LASSALLE
- Mme Aurélie LARRAZET
- Mme Nathalie DI-LIDDO
- M. Thierry AUDITEAU

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence
des agents du SPEMA

- congés annuels et autorisations d'absence
des agents de leur unité

VII – Domaine Public Fluvial et Maritime –
Navigation

- en totalité

VIII – Environnement

- 1.8

X– Pêche, Police des Eaux, Eaux et Milieux
Aquatiques

- en totalité
- en totalité
- pêche uniquement

I – Administration générale

- congés annuels et autorisations d'absence
des agents du SEA

- congés annuels et autorisations d'absence
des agents de leur unité

II – Agriculture, Développement rural

- en totalité

- § 6

I – Administration générale

- congés annuels et autorisation d'absence
des agents du SAR

- congés annuels et autorisations d'absence
des agents de leur unité

Article 3 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n° DDTM/SG/ARJ/2020 n° 1440 du 21 septembre 2020 et prend effet à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la préfecture des Landes.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil départemental des actes administratifs.

Article 5 – La préfète et la directrice départementale de la direction départementale des territoires et de la mer sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département des Landes.

Mont-de-Marsan, le 23 DEC. 2020

La directrice départementale



Nadine CHEVASSUS

